

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2016

- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 août 2016
 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T
-
- 1- Finances – Budget Annexe – Décision Modificative n°1
 - 2- Finances – Budget Annexe – Clôture du Budget Annexe Lotissement
 - 3- Finances – Budget Principal – Décision Modificative n°2
 - 4- Personnel – Création d'un emploi en CUI / CAE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, DURAND Alain, JOFFRE Edith, ARGELIES René, BORDJA Magali, CAZILHAC Bernard, GIL Sandrine, LONG Jean-Emmanuel, FERREIRA Sylvie, ENJALBY Christiane, BONHUIL Frédéric, TAURINES-FARO Bernadette, FLORES Cyril, SCHLATMANN Rosalie, BORDJA Marie-Ange, CASSAN Pierrette, CHAUD Bernard.

Absents procurations : MILLER Michèle (SCHLATMANN Rosalie), RAZIMBEAU Alban (FLORES Cyril), MERCIER Mickaël (JOFFRE Edith), CONDAMINES Catherine (CASSAN Pierrette), COSTA Hervé (DURAND Alain)

Absent : ROUGEOT Philippe.

Mme BORDJA Magali a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 Août 2016 est adopté.

DELIBERATION N° 2

OBJET : FINANCES – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'instruction M 14,

VU la délibération n° 2012-16 en date du 5 avril 2012 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron portant création et approbation d'un Budget Annexe,

VU la délibération n° 2013-18 en date du 13 mars 2013 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron fixant les prix des lots et autorisant Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} Adjoint et Monsieur le 2^{ème} Adjoint à signer tous les documents afférents à la vente et à la garantie d'achèvement des travaux,

VU la délibération n° 2013-57 en date du 5 décembre 2013 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron modifiant la délibération n°2012-13 en date du 13 mars 2013 fixant les prix des lots du lotissement communal, portant intégration de la TVA sur marge et modifiant le prix du lot n°17,

VU la délibération n° 2014-02 en date du 15 janvier 2014 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron modifiant la délibération n°2013-57 en date du 5 décembre 2013 et intégrant la modification du taux de la TVA,

VU l'arrêté municipal en date du 30 novembre 2012 accordant le Permis d'Aménager relatif au lotissement communal « Les Jardins du Libron »,

VU l'arrêté municipal en date du 2 octobre 2013 accordant le Permis d'Aménager modificatif relatif audit lotissement,

CONSIDERNANT que l'intégralité des travaux a été réalisée et que la totalité des lots ont été vendus,

CONSIDERANT que les opérations comptables sont en cours de clôture,

Par délibération n° 2012-16 en date du 5 avril 2012, le Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron a approuvé la création du lotissement communal dénommé « les Jardins du Libron ».

L'ensemble des travaux étant achevé, l'intégralité des lots vendus, et les opérations comptables étant en cours de clôture, il est proposé de clôturer le budget annexe correspondant et de procéder à la reprise de l'excédent de fonctionnement au sein du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER la clôture du budget annexe du lotissement communal dénommé « les Jardins du Libron »

APPROUVER le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la clôture du budget annexe du lotissement communal dénommé « les Jardins du Libron »

APPROUVER le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune

DELIBERATION N° 3

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de poursuivre l'exécution des opérations municipales, Monsieur le Maire propose d'ajuster et compléter les écritures budgétaires de l'exercice 2016 décrites dans le tableau ci-joint et qui s'équilibre de la façon suivante :

- **Section d'investissement :** + 246 805.00 €
- **Section de fonctionnement :** + 158 632.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2016.

DELIBERATION N° 4

OBJET : PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI EN CUI / CAE

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 instituant le Contrat Unique d'Insertion,
VU le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,
VU le décret n° 2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,

VU le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi,

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

En vue de renforcer les effectifs de la Police Municipale, Monsieur le Maire propose de recruter un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) en Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI / CAE) pour une durée de 1 an renouvelable une fois à hauteur de 20h/semaine. La rémunération de cet agent sera fixée sur la base du SMIC horaire. La date de début de contrat est fixée au 1^{er} octobre 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à créer un poste en CUI / CAE dans les conditions précitées,
- l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement avec Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 voix contre (CHAUD Bernard),

AUTORISE Monsieur le Maire à un poste en CUI / CAE dans les conditions précitées,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement avec Pôle Emploi.

Les documents annexes (conventions, DM, sont consultables sur demande auprès des services administratifs)

Gérard ABELLA
Maire